



SYNDICAT
MIXTE
du PAYS VENDÔMOIS

SYNDICAT MIXTE DU PAYS VENDOMOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2025

Le mercredi 17 septembre 2025, à dix-huit heures trente, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Vendômois, convoqués le 10 septembre 2025, se sont réunis à la salle socio-culturelle : « La Canopée » à Naveil, sous la présidence de Claire FOUCHER MAUPETIT, Présidente.

Nombre de délégués au moment du vote					Résultat du vote		
En exercice	Présents	Distanciel	Pouvoirs	Votants	Pour	Contre	Abstentions
112	49	10	6	65	65	0	0

Représentants du Conseil Départemental :

Présent(s) avec voix délibérative :

C. FOUCHER-MAUPETIT
P. MERCIER

Représentants du Conseil Régional :

Présent(s) avec voix délibérative :

K. GLOANNEC-MAURIN

Représentants des EPCI :

Présent(s) avec voix délibérative :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TERRITOIRES VENDOMOIS L. BRILLARD
C. GEROLA (suppléant de D. DHUY excusé)
J. FOUSSARD

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COLLINES DU PERCHE K. GLOANNEC-MAURIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE ET HAUT VENDOMOIS P. SOLON

Représentants des Communes :

Présent(s) avec voix délibérative :

AMBLOY	J. TESTEAU	GOMBERGEAN	S. DEUX	SAINT FIRMIN DES PRES	B. ROUSSELET
AREINES	E. RIOTTEAU	HOUSSAY	P. ROHARD	SAINT GOURGON	JM. CROSNIER
AUTHON	JL. CINTRAT	LANCE	M. FOURNIER	SAINT JEAN FROIDMENTEL	C. GOURDEL
AZE	M. BOULAY	LE PLESSIS DORIN	C. GERNOT	SAINT MARTIN DES BOIS	A. SAUTEREAU
BAILLOU	S GAUTIER	LES HAYES	JP. PROVENDIER	SAINT OUEN	V. CHAMPDAVOINE
BEAUCHENE	V. TOMPA	LES ROCHES L'EVEQUE	B. BAILLY	SAINT RIMAY	Y. ROLLAND
CELLE	JC. GERBAUD	LE TEMPLE	JM. PAPOT	SARGE SUR BRAYE	M. ROUSSEAU
CHOUE	F. GAULLIER	LISLE	M. GOUET	SOUGE	B. BONHOMME
COUETRON AU PERCHE	A. DE PONTBRIAND	MARCILLY EN BEAUCE	F. DELERUE	VILLAVARD	A. HOUDEBERT
COULOMMIERS LA TOUR	A. SOUVERAIN	MAZANGE	P. BRIONNE	VILLEPORCHER	P. BOUCHET
CRUCHERAY	B. BARBIER	MOREE	A BOURGEOIS	VILLEROMAIN	N. DAMIER
DANZE	F. BRAULT	NAVEIL	M. ROYER MARTY	VILLIERSFAUX	S. NORGUET
FONTAINE LES COTEAUX	JL. HUARD	SAINT AMAND LONGPRE	JM. CHALON	VILLIERS SUR LOIR	A. PIGOREAU
FRETEVAL	J. DURAND	SAINT ARNOULT	S. HENRY		

Présent(s) en distanciel avec voix délibérative :

BOURSAY	E. AMBROSI	LA VILLE AUX CLERCS	B. DUPRE	OUZOUER LE DOYEN	P. MARECHAL
BREVAINVILLE	D. BRUNET	MONDOUBLEAU	F. MAZEAUD	TROO	D CALEGARI-JEHL
EPUISAY	D. BRIANT	MONTROUVEAU	C. MONIER	VILLECHAUVÉ	S. GUERIN
FAYE	A. GARNIER				

Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration :

LA CHAP VICOMTESSE Y. BELOEIL à A. BOURGEOIS (Morée)
LE PLESSIS DORIN C. GERNOT à F. GAULLIER (Choue)
MONTOTRE A. TAFIET à A. SOUVERAIN (Coulommiers la Tour)

M. GIBOTTEAU VP du CD à C. FOUCHER-MAUPETIT VP du DC
SELOMMES P. BELLANGER à E. RIOTTEAU (Areines)
VALLEE DE RONSARD P. COCHONNEAU à P. MERCIER (VALLEE DE RONSARD)

Reçu à la Préfecture
de Loir-et-Cher, le :
21 OCT. 2025

DELIBERATION

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** l'adhésion du syndicat Mixte du Pays Vendômois à l'association LEADER France pour la durée de la programmation Leader
- **Autorise** la Présidente à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **Précise** que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises, d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans par voie postale au 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans cedex 1. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Ainsi fait et délibéré en Séance,
Les jour, mois et an ci-dessus,
La Présidente,



Claire FOUCHER-MAUPETIT

Adressé au contrôle de légalité le : 16 octobre 2025
Publié le : 16 octobre 2025
La Présidente

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,